

# L'entretien de votre **Pompe à chaleur**

Votre système de **climatisation**, votre ballon d'eau chaude **thermodynamique** ou encore votre pompe à chaleur **AIR/EAU** doivent passer par une case d'entretien et de maintenance pour fonctionner correctement durant des années.

Pour assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de vos appareils, l'entretien est une étape incontournable. Sans entretien régulier, les performances du système de froid, de production d'eau chaude sanitaire et aussi votre chauffage peuvent être affectées et dégradées.

Consultez plus bas toutes nos offres et demandez votre **entretien** ou votre **révision**, exemple :

## **Entretien simple annuel**

- PAC Climatisation à partir de 132€
- PAC Ballon thermodynamique 96€
- PAC AIR/EAU à partir de 252€
- VMC à partir de 175€

---

Puis... pour une question de sécurité et de tranquillité vous pouvez souscrire à notre

## **CONTRAT TRANQUILITE\***

**Entretien + révision de votre climatisation pendant 3 ans**

*à partir de : **16€/mois***

**Contact 05 57 77 06 20**

**[contact@confortsatisfaction.fr](mailto:contact@confortsatisfaction.fr)**

# NOS INTERVENTIONS

## PAC AIR/AIR climatisation

## ENTRETIEN *Simplicité*

- ☐ Vérification et contrôle général des évaporateurs et des Groupes de condensations (compresseurs) vérification des fixations et supports
- ☐ Contrôle d'étanchéité conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'intervention
- ☐ Vérification du bon fonctionnement des régulations, sécurités et automatismes
- ☐ Dépoussiérage et nettoyage des condenseurs
- ☐ Vérification de l'écoulement des eaux de condensats
- ☐ Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite

### UNITE INTERIEURE

- ☐ Nettoyage des filtres, carrosserie
- ☐ Resserrage des connexions
- ☐ Prise des températures (soufflage, reprise)
- ☐ Traitement de l'échangeur

## PAC AIR/AIR climatisation

## REVISION *Simplicité*

- ☐ Vérification et contrôle général des évaporateurs et des Groupes de condensations (compresseurs) vérification des fixations et supports
- ☐ Contrôle d'étanchéité conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'intervention
- ☐ Vérification du bon fonctionnement des régulations, sécurités et automatismes,
- ☐ Dépoussiérage et nettoyage des condenseurs
- ☐ Vérification de l'écoulement des eaux de condensats
- ☐ Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite
- ☐ **Prise des tensions et intensités**
- ☐ **Nettoyage des échangeurs évaporateurs**
- ☐ **Dépoussiérage du (des) coffret(s) électrique(s) et resserrage des connexions,**
- ☐ **Reprise isolation calorifuge**

### UNITE INTERIEURE (démontage complet)

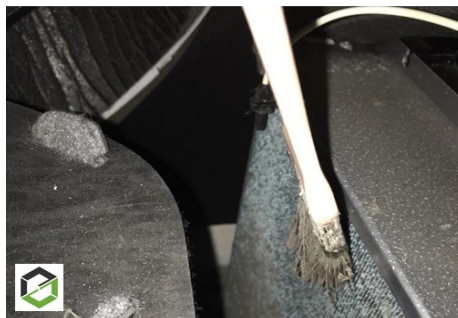
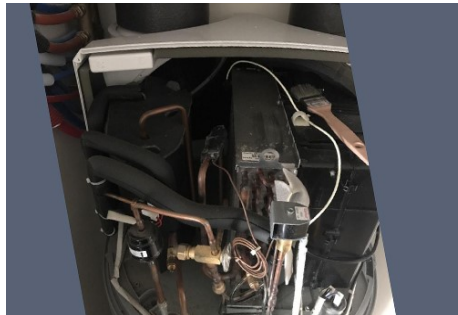
- ☐ Nettoyage des filtres, carrosserie
- ☐ Resserrage des connexions
- ☐ Prise des températures (soufflage, reprise)
- ☐ **Nettoyage et traitement de l'échangeur**
- ☐ **Nettoyage du bac à condensats,**
- ☐ **Prise des tensions**



- Vérification et contrôle général des Groupes de condensations, vérification des fixations et supports
- Contrôle d'étanchéité conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'intervention
- Vérification du bon fonctionnement des régulations, sécurités et automatismes
- Dépoussiérage et nettoyage des condenseurs
- Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite

**UNITE INTERIEURE**

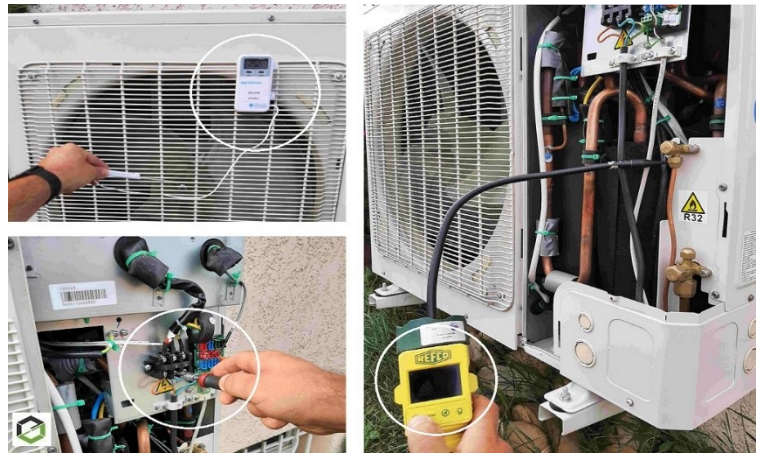
- Vérification Anode
- Vérification du groupe de sécurité
- Vérification et contrôle – Etanchéité
- Etablissement d'un rapport de visite, incluant les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles remarques du CLIENT ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

**Contrôle de l'anode****Vérification et contrôle – Etanchéité**

- Vérification et contrôle général des Groupes de condensations et vérification des fixations et supports
- Contrôle d'étanchéité conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'intervention
- Vérification du bon fonctionnement des régulations, sécurités et automatismes
- Dépoussiérage et nettoyage des condenseurs
- Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite

**UNITE INTERIEURE**

- Vérification Anode
- Vérification du groupe de sécurité
- Vérification et contrôle – Etanchéité
- Vérification de l'étanchéité du circuit frigorifique ;
- Etat des connexions électriques ;
- Etat des filtres ;
- Contrôle des débits ;
- Contrôle du rendement ;
- Contrôle des températures ;
- Contrôle du dégivrage
- Etablissement d'un rapport de visite, incluant les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles remarques du CLIENT ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.



**Révision complète de votre VMC SIMPLE ou DOUBLE FLUX**

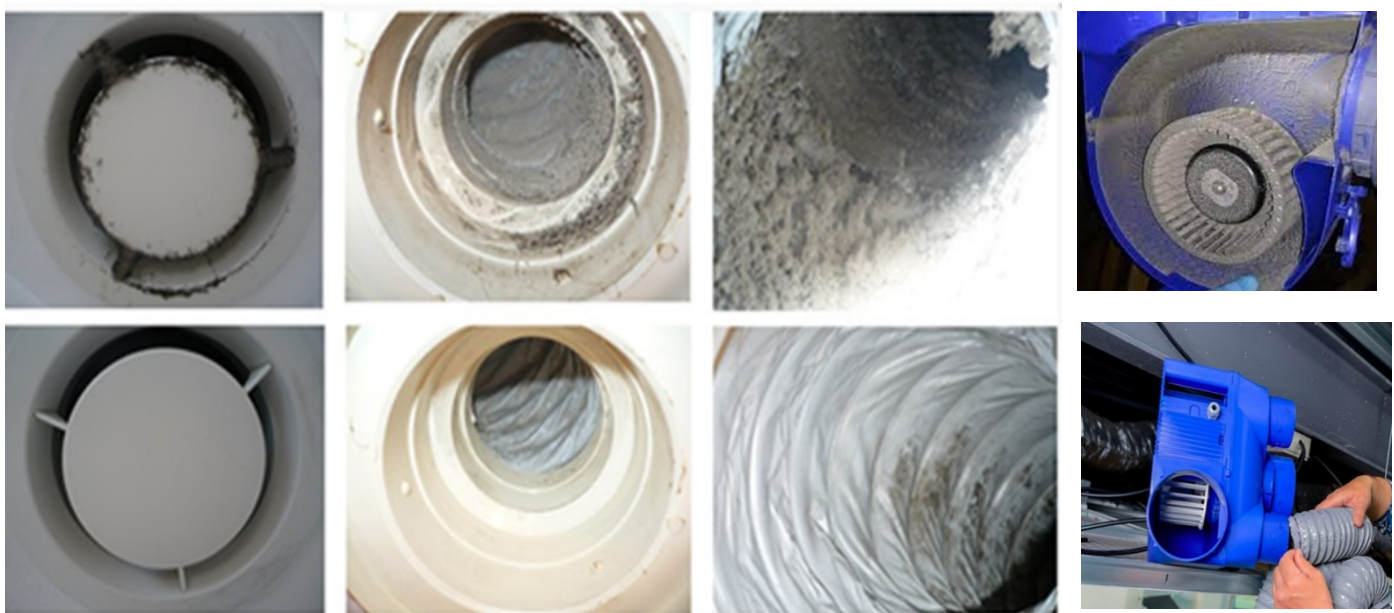
Si votre maison est équipée de VMC simple ou d'une ventilation double flux

Ce système fonctionne à partir d'un groupe de ventilation situé généralement dans les combles de votre maison. Une fois par an et idéalement à la sortie de l'hiver, vérifiez que le moteur et le ventilateur fonctionnent correctement.

Tous les 3 ans, demandez-nous l'intervention l'entretien des VMC pour que nous vérifions la tension des gaines, le maintien du caisson central et les entrées d'air.

Nous procédons également au nettoyage complet des systèmes de ventilation.

- Etablissement d'un rapport de visite, incluant les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles remarques du CLIENT ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

**Notes**

En outre, les risques éventuels, qui pourraient découler des interventions du PRESTATAIRE et qui relèveraient directement de sa responsabilité, sont couverts par une assurance professionnelle.

**\*CONTRAT TRANQUILITE INTERVENTION SUR APPEL / PANNE !**

Les déplacements dans le cadre d'un contrat de maintenance sont inclus ! Les 2 entretiens et 1 révision sont aussi inclus 1 fois par an pour une durée de 3 ans (reconductible) !

En cas de panne, CONFORT SATISFACTION s'engage à intervenir sous 72H (pendant les heures ouvrables hors samedi ou dimanche), cela sur simple appel téléphonique du CLIENT et après diagnostic. Le coût de cette intervention pourrait être exclu de la redevance contractuelle, et faire l'objet d'une facturation complémentaire dans le cas hors garantie du fabricant ou d'un fait du client lui-même.

